



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 juin  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Éric SALAT  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 19 juin 2026

Délibération  
C20260625\_097

Rapport annuel de délégation de service public  
des crèches intercommunales de l'année 2025

**Etaient présents :**

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAREILLES Aurélie, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane

**Etaient absents / excusés :**

BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JORET Hélène, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, TEMPESTA Marie-Caroline, TERZI Alain, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia

**Pouvoirs :**

BAROUSSE Stéphane à LEMAISTRE Nadia, BOMBAL Bérangère à CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette à LARROQUE Jean-Marc, DELMAS Pierre à BLANC Didier, GUILLEMIN Marie-Laure à LAMARQUE Didier, NAYA Anne-Marie à WAWRZYNIAK Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves, VILA Célia à SALAT Eric

**Secrétaire de séance :** DELCROIX Bernard

**Nombre de délégués titulaires : 60**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Absents/excusés : 19

**OBJET : Rapport annuel de délégation de service public des crèches  
l'année 2025**

L'Assemblée délibérante doit se prononcer chaque année sur le rapport d'activités du concessionnaire et son compte d'exploitation (L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales - CGCT ; réponse ministérielle à la question n°91803 du 18/10/2016).

Ces derniers doivent être produits avant le 1er juin de chaque année (art. R 3131-2 Code commande publique ; L 1411-3 du CGCT) et joints ensuite au compte administratif (art. R1411-8 du CGCT).

Le rapport comprend tous les éléments visés à l'article R 3131-3 du Code de la commande publique (données comptables et données sur la qualité des services demandés) y compris d'autres données sollicitées dans le cadre du contrat de concession.

La concession de service public portant sur la gestion de six structures petite enfance pour le compte de la Communauté de communes du Volvestre, a été signée et notifiée le 25 août 2023 à la Mutualité Française Haute-Garonne, pour une durée de 5 ans.

Il s'agit d'une concession de service public dont le mode de gestion est l'affermage sans redevance d'occupation du domaine public (RODP). Une participation forfaitaire annuelle est versée annuellement au concessionnaire, au titre du fonctionnement des structures d'accueil collectif.

Considérant la présentation du rapport d'activités et du compte d'exploitation de l'année 2025 présentés par le concessionnaire,

Sur proposition du Président,

**Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De prendre acte du rapport d'activité et du compte d'exploitation de l'année 2025 présenté par la Mutualité Française Haute-Garonne.

Fait à Carbonne, le 26 juin 2026

**Le secrétaire de séance**

**Bernard DELCROIX**

49 Voix POUR  
/ Voix CONTRE  
/ ABSTENTION

**Le Président**

**Éric SALAT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.